

Rencontre en vue de finaliser l'harmonisation–secteur Baune-

02 octobre 2015 à compter de 13h00
Chalet de M. Picard, lac Beaulne

Étaient présents : MM. Frédéric Joubert	MFFP UG 62
Richard Hébert	lac Beaulne
Réal Lachapelle	lac Beaulne
André Beausoleil	lac Beaulne
Patric Melançon	contremaître entrepreneur forestier
Denis Picard	lac Beaulne
Francis Gallerand	lac Beaulne
Serge Coulombe	lac Beaulne
Daniel Lauzon	municipalité de NDM
Mme Pierrette St-Laurent	lac Beaulne
Geneviève Gallerand	lac Beaulne

La rencontre débute à 13h20

La rencontre d'aujourd'hui fait suite à celle réalisée en juillet 2012 au lac Beaulne avec les villégiateurs. Une rencontre avant le début des travaux devait être réalisée pour finaliser la méthode utilisée pour enjambrer les 3 lignes d'approvisionnement en eau potable des villégiateurs. La période de réalisation devait être par le fait même discuté.

M. Melançon présente les travaux qui seraient réalisés cet automne au sud-est du lac Beaulne. Les travaux seront de moindre ampleur que planifiés en 2012 en raison de la topographie du secteur (voir carte 1 qui fournit un aperçu des superficies non-récoltables –contour rouge-). La durée des travaux serait de 4-5 jours. Il n'y aurait pas de chemin construit, uniquement un « sentier de pelle », fait à l'aide d'une excavatrice, sans mise en forme, pour accéder à la partie à récolter en bas de pente (ouest de l'exclusion). L'accès au secteur se ferait par un sentier de débusquage situé à environ 150m au sud du camp de M. Picard.

Plusieurs questions sont soulevées :

a) Est-ce que le paysage sera affecté ?

Le type de coupe réalisé sera une coupe progressive irrégulière (CPI) avec un prélèvement de 35-40%. Le visuel ne sera pas affecté.

b) Ne pourrions-nous pas faire les travaux en hiver?

Avec la construction du nouveau pont multifonctionnel sur la rivière Ouareau, le chemin entre la route 125 et la rivière Ouareau sera dorénavant un sentier de motoneige trans-québec. Les travaux doivent être complétés pour le 15 décembre. On ne peut pas envisager couper ce lien entre les régions des Laurentides et de Lanaudière.

c) En faisant les travaux à l'automne, les risques d'orniérage sont plus importants.

M. Melançon précise que les opérateurs de débusqueuse à grappin utilisent souvent les branches ou houppier pour faire un tapis végétal dans les sentiers pour réduire l'orniérage. On ne peut pas garantir l'absence d'ornière mais leur importance est beaucoup moindre. Une revégétalisation dans le 20m des cours d'eau sera effectuée au terme des travaux.

d) Est-ce que les travaux pourraient causer une prolifération de cyanobactéries dans le lac?

M. Joubert précise qu'une étude réalisée par l'École de technologie supérieure (ETS) a été réalisée pendant 4 ans dans la municipalité de St-Donat pour documenter l'impact des coupes forestières sur l'apport en phosphore dans les lacs et cours d'eau. Aucune évidence n'a été établie entre les travaux de récolte et une hausse du taux de phosphore dans les lacs et cours d'eau. Mme Gallerand souligne que l'étude a été réalisée avec la contribution financière du groupe Crête et qu'il faut être prudent avant de généraliser les conclusions d'une étude à un ensemble. M. Joubert acquiesce mais l'étude de St-Donat se rapproche le plus des conditions rencontrées dans la régions (topographie, type de travaux, etc...) et donc, serait la plus fidèle, selon lui, des conditions rencontrées au lac Beaulne.

M. Picard explique le mode de fonctionnement du système d'approvisionnement en eau potable des villégiateurs du lac Beaulne. L'eau de ruissellement alimente des bassins de rétention sur lesquels sont branchés les tuyaux d'alimentation. Le diamètre des tuyaux diminue vers le bas de pente. L'ensemble des tuyaux sont vidangés pour l'hiver au plus tard le 15 novembre. Après discussion, les travaux débuteront après le 15 novembre pour minimiser les risques pour les tuyaux d'alimentation en eau. Les tuyaux seront coupés pour permettre le passage des équipements de récolte et rebranchés à la fin des travaux.

Plusieurs villégiateurs ont remarqué des rubans de différentes couleurs en forêt. M. Melançon les détaille :

Ruban bleu barré noir : bande de 20m
Ruban orange : contour de CPRS
Ruban rose : contour de CPI
Ruban rose à pois : tracé de chemins

M. Lauzon de la municipalité de NDM arrive à 14h10

La présence d'un sentier de VTT reliant les lacs Beaulne et Noir est mentionné par les villégiateurs. M. Melançon a vu ce sentier en marchant le secteur mais il se trouve principalement dans le 20m donc, non-touché par les travaux. Par contre, lorsque le sentier sera près du site MH 1 (voir carte 1), il ne pourra être protégé lors des travaux.

Un enjeu de sécurité est soulevé. De la signalisation sera installée lorsque le transport sera fait sur le chemin du lac Beaulne.

Une visite-terrain a été fait pour localiser le tuyau d'alimentation le plus à l'est dans le secteur. Le tuyau a été identifié par des rubans bleus. Ceci a permis d'expliquer le prélèvement effectué dans les peuplements touchés et répondre aux questions touchant la réalisation des travaux forestiers.

La majorité des participants se sont déclarés satisfait de la rencontre.

La rencontre a pris fin vers 16h00.

Carte 1 Aperçu de la portion du secteur Baune qui ne serait par récoltée (contour NON-OFFICIEL)

